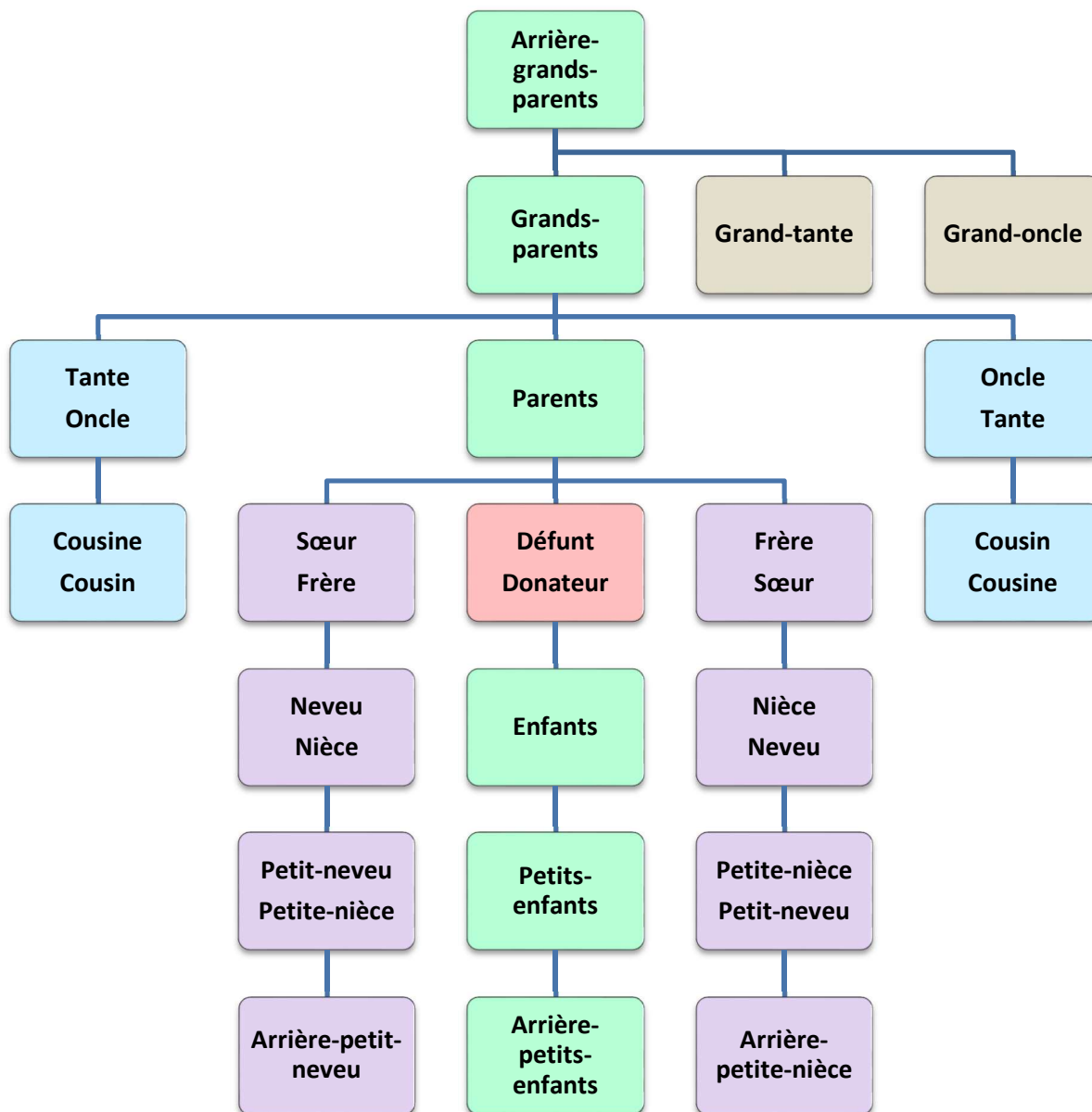




Impôt sur les successions et donations Taux d'imposition en vigueur



Légende



0 % pour parents de sang en ligne directe, conjoint non séparé de corps, concubins si vivent en concubinage depuis 5 ans au moins ou ont un enfant commun et enfants adoptifs



10 % pour les parts attribuées dans la parentèle des pères et mères



15 % pour les parts attribuées dans la parentèle des grands-parents



20 % pour les parts attribuées dans la parentèle des arrière-grands-parents

25 % pour les autres attributions